

NON AUX FRANCHISES MEDICALES !

Le gouvernement a réformé l'assurance maladie : chaque malade doit payer une somme non remboursable sur les actes médicaux (limitée pour l'instant à 50 euros par patient et par an). Seuls les bénéficiaires de la CMU, les femmes enceintes et les mineurs de moins de 16 ans en sont exonérés.

Ajoutée aux autres franchises à payer sur les soins médicaux, cette réforme remet en cause notre droit à une protection sociale effective, en pénalisant financièrement les malades.

FRANCHEMENT INJUSTES !

Ces franchises conduisent de nombreux citoyens pauvres ou modestes, au-dessus du plafond de revenus pour bénéficier de la CMU, à refuser des soins trop coûteux.

FRANCHEMENT INEFFICACES !

Ces franchises vont à l'encontre d'une politique cohérente de santé publique qui doit mettre l'accent sur la prévention pour limiter les coûts. Pénaliser les malades ne résoudra rien au problème du déficit.

FRANCHEMENT INQUIETANTES !

Ces franchises constituent une rupture du principe de solidarité au fondement de notre sécurité sociale, où l'on cotise selon ses revenus, où l'on est soigné selon ses besoins.

Nous ne voulons pas d'une privatisation de notre régime d'assurance maladie. Nous voulons conserver un système protecteur et solidaire pour tous.